



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 40.2020

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
 En exercice : 29
 Qui ont pris part à la délibération : 26 Pour : 26 Contre : 0

Date de la convocation : 9 juin 2020

L'an deux mille vingt et le seize juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer municipal, rue Jean Jaurès, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : M. ANDRE. Mmes ANDREU. ARMENGAUD. BALAGUE. M. BECHENY. Mmes CHALLAL. CHALLET. CLAIREFOND. M. DEBUISSER. Mme DENES. M. DUBLIN. M. FERRARI. Mme FOISSAC. MM. JAMMES. MANERO. Mme MERLE-JOSE. M. MUSARD. Mme PONS. MM. RAFAZINE.TALBOT. Mme TOULY. MM. TOURNIER. VALMY. Mme VIGNE.

Pouvoirs : M. THOMAS à M. FERRARI. Mme OVADIA à Mme PONS.

Absents excusés : Mme FABREGAS. MM. FRIGOUL. IGOUNET. Mme OVADIA. M. THOMAS.

Secrétaire de séance : M. BECHENY Jean-Jacques

Objet de la délibération : DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Exposé :

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation du Conseil municipal.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122.22 et L.2122.23,

Vu la délibération n°136.2015 en date du 15 décembre 2015 par laquelle le Conseil municipal d'Aucamville confie au Maire un certain nombre d'attributions,

Vu l'article 1 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, en confiant aux exécutifs locaux la quasi-totalité des attributions de l'assemblée délibérante mentionnées à l'article L.2122-22 du CGCT étendant ainsi la délégation du Maire en matière de marchés publics, quelque soit leur montant,

Vu la délibération n°24.2020 en date du 26 mai 2020 par laquelle le Conseil municipal d'Aucamville confie au Maire un certain nombre d'attributions,
Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : de prendre acte de la communication des décisions suivantes :

Champs de délégation	N° décision	Date	Objet	Montant
Délivrance et reprise de concessions dans le cimetière	UF66	29/04/2020	Concession de 30 années d'un colombarium	366 €
	DEC 12.2020	20/05/2020	Rétrocession à la commune d'un colombarium	Remboursement de 585 €
Aliénation de biens meubles	DEC 15.2020	20/05/2020	Aliénation du véhicule Renault Mascott à la société Midi Pyrénées Garage	1 100 € TTC

Champs de délégation	N° décision	Date	Type de marché	Objet marché	Titulaire	Montant HT
Marchés et accords-cadres	DEC 13.2020	20/05/2020	Avenant au Marché de service	Exploitation et maintenance des installations thermiques, de ventilation, de traitement d'air et d'eau (P2, P3)	Entreprise G-TEC rachetée par Véolia Energie France	+5 027 €

	DEC 14.2020	20/05/2020	Avenant au marché de travaux	Construction d'une crèche de vingt places extensible à trente places	SLB MODULEM	+ 13 029,3 € - 61 797,7 €
	DEC 16.2020	02/06/2020	Marché de maîtrise d'œuvre	Création d'un foyer municipal	CANDARCHITECTES/ GT INGENIERIE DUFFAU ET ASSOCIES/BA.BAT SUD SICARD ARCHITECTE/MUTIKO ARCHITECTES/ BERNADBEROY INGENIERIE/SUD ECOWATT	Déclaré sans suite et abandonné de la procédure en cours

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20200616-16062020_40-DE
Reçu le 22/06/2020
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard
d'ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=
0002 21310022500019,OU=MAIRIE
D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=
#0C144E545246522D323133313
0303232353030303139,O=MAIRIE
D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALBAN
CEDEX,C=FR
20/06/2020

Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE